

### **Prisonnier avant d'avoir 3 ans.**

Hamdouni Ndikumwami n'a que 3 ans et 6 mois dont 7 mois passés en captivité. Les parents de Hamdouni sont séparés. Ils sont originaires de la province de Makamba. La décision de la justice a été que le père doit verser chaque mois 20.000 F à son ex-épouse qui a la charge de cet enfant. Un jour l'enfant tombe malade. Son père vient demander à la mère de lui donner l'enfant pour aller le faire soigner à Bujumbura. Celui-ci l'amène à Kanyosha en Mairie de Bujumbura, chez une guérisseuse traditionnelle. Seulement, il est incapable de payer 300.000 F que la guérisseuse lui demande de payer. Le père de Hamdouni disparaît et la guérisseuse prend en otage l'enfant. Sa mère qui croyait au départ que l'enfant était hospitalisé dans un établissement sanitaire, a eu vent de l'affaire et elle est venue réclamer l'enfant à maintes reprises, mais en vain. Et cela a duré 7 mois.



La mère, informée que FVS/AMADE Burundi a un service de défense et de protection des droits des enfants, va saisir l'antenne de FVS/AMADE Burundi à Makamba. L'antenne donne les informations nécessaires à l'antenne de Bujumbura qui prend l'affaire en main. Jean Claude Nkezimana, conseiller technique chargé de la protection des droits des enfants a d'abord privilégié la négociation avec le guérisseur, en lui expliquant notamment le caractère illicite de son métier et le caractère pénal de la séquestration. Finalement, il a fallu l'intervention de la police pour libérer l'enfant. Hamdouni a passé une nuit au centre de transit de FVS/AMADE Burundi à Rohero avant que sa mère ne vienne le récupérer. Il fallait la voir serrer son enfant sur son cœur, les yeux pleins de larmes. C'est elle qui nous a dit que finalement le père de Hamdouni voulait qu'elle vende la parcelle qu'elle a à Mabanda. Comme ça lui et la « sorcière » allaient partager l'argent.

**Gaspard Karerwa : Chargé de communication à la FVS/AMADE Burundi**